



Certificat d'examen de conception CE

conformément à la directive 95 /16 / CE relative aux ascenseurs
annexe XIII, numéro 3.3

Certificat n° :	FELESA S.L. EPR 004/1
Organisme notifié :	TÜV SÜD Industrie Service GmbH Westendstr. 199 80686 Munich – Allemagne
Demandeur / Titulaire de certificat :	FELESA – Fabricación de Elevadores S.L Poligono Industrial Rio Gállego, calle C, 28 50840 San Mateo de Gállego Espagne – Saragosse
Date de la demande :	27/07/2010
Fabricant :	FELESA – Fabricación de Elevadores S.L Poligono Industrial Rio Gállego, calle C, 28 50840 San Mateo de Gállego Espagne – Saragosse
Produit :	Entraînement par câble, que nous considérons comme une partie de la machine pour les ascenseurs à traction
Types :	– PAWO 819W + IWRC – Drako 250T
Divergences :	EN 81-1, numéro 9.1.2a), numéro 9.2.1, numéro N.2.1 et numéro N.3
Laboratoire d'essai :	TÜV SÜD Industrie Service GmbH Prüflaboratorium für Produkte der Fördertechnik Prüfbereich Aufzüge und Sicherheitsbauteile Gottlieb-Daimler-Str. 7 70794 Filderstadt - Allemagne
Date et numéro du rapport d'essai :	30/08/2010 FELESA S.L. EPR 004/1
Directive CE :	95 / 16 / CE
Résultat :	Les mesures compensatoires réalisées pour la déviation sont conformes aux exigences de sécurité essentielles de la Directive pour le champ d'application respectif indiqué dans l'annexe (page 1) du présent certificat d'examen CE de la conception, en conservant les conditions mentionnées.
Date d'émission :	30/08/2010

Organisme de certification pour les ascenseurs et les composants de sécurité
Numéro d'identification : 0036

C. Rührmeyer
Christian Rührmeyer





Annexe du certificat d'examen de conception CE n° FELESA S.L. EPR 004/1 en date du 30/08/2010

1 Champ d'application

Les ascenseurs à traction entrant dans le domaine de validité de la Directive 95/16/EC (Directive relative aux ascenseurs) ou de l'entraînement par câble / l'entraînement conformément à EN 81-1:1998+A3:2009, numéro 12.2.1a) sont renouvelés.

1.1 Divergences

- 1.1.1 Divergences de l'entraînement par câble pour le câble de type 250 T (diamètre nominal = 6,5 mm²) du fabricant Pfeifer Drako (G 515)
- 1.1.1.1 Contrairement à la norme EN 81-1, numéro 9.1.2a), le diamètre du câble est inférieur à 8 mm.
- 1.1.1.2 Contrairement à la norme EN 81-1, numéro 9.2.1), le rapport entre le diamètre primitif des réas, des poulies ou des tambours et le diamètre nominal des câbles de suspension est inférieur à 40.
- 1.1.1.3 Contrairement à la norme EN 81-1, numéro N.2.1 la valeur de « $N_{\text{equiv}(t)}$ » pour les rainures en V calculées pour un angle en V peut aller jusqu'à 60°.
- 1.1.1.4 Contrairement à la norme EN 81-1, numéro N.3, le facteur de sécurité des câbles de suspension, pour les ascenseurs lifts avec un nombre réduit de voyages, peut être inférieur à celui qui a été calculé.
- 1.1.2 Divergences de l'entraînement par câble pour le câble de type PAWO 819W + IWRC (diamètre nominal = 6,5 mm²) du fabricant Gustav Wolf (KP 049)
- 1.1.2.1 Contrairement à la norme EN 81-1, numéro 9.1.2a), le diamètre du câble est inférieur à 8 mm.
- 1.1.2.2 Contrairement à la norme 81-1, numéro 9.2.1) le rapport entre le diamètre primitif des réas, des poulies ou des tambours et le diamètre nominal des câbles de suspension est inférieur à 40.

2 Conditions

Les ascenseurs à traction utilisant l'une des configurations de câble du tableau 1 ci-dessous ne doivent fonctionner que dans les conditions exactes indiquées dans le certificat correspondant et valable du câble de traction.

Numéro du certificat	Fabricant	Type de câble	Validité
KP 049	Gustav Wolf	PAWO 819W + IWRC	29/07/2015
G 515	Pfeifer Drako	Drako 250T	21/08/2014

Tableau 1 : Liste des certificats des câbles de traction

3 Remarques

- 3.1 La condition préalable de validité de ce certificat repose sur le fait que l'installateur applique et maintient un système d'assurance qualité complet pour les ascenseurs, conformément à la Directive 95/16/CE, Annexe XIII (module H).
- 3.2 Le certificat d'examen de conception CE est uniquement valable en association avec un certificat valable du câble de traction, mentionné dans le tableau 1 ci-dessus.
- 3.3 Le certificat d'examen de conception CE peut uniquement être utilisé avec l'annexe correspondante en association avec le certificat valable du câble de traction installé, mentionné dans le tableau 1 ci-dessus.
- 3.4 En cas de changements ou de divergences par rapport à la version présentée pour le certificat d'examen de conception et documenté ici, un examen doit être effectué (éventuellement avec l'évaluation des mesures compensatoires adaptées) par l'organisme notifié.

Remarque: Le texte anglais est une traduction du texte original allemand. En cas de divergence, uniquement la version allemande est valide.